

POLITIQUE DE GESTION DES CONTROVERSESES

Contexte :

INOCAP Gestion¹, une expertise de gestion de Groupama Asset Management cherche à assurer la satisfaction de ses clients, à travers les performances financières de ses produits mais aussi par le biais d'engagements extra-financiers. Nous sommes ainsi convaincus que la bonne compréhension des enjeux ESG par les entreprises et leur management enrichit le dialogue et crée les conditions d'une réussite durable collective.

L'équipe de gestion de l'expertise Inocap Gestion a confiance dans le progrès et l'agilité des entreprises qu'elle accompagne au travers de ses fonds. Nous sommes convaincus que les entreprises qui conduisent des politiques de développement durable performantes développent un avantage compétitif fort et sont plus susceptibles de réussir dans le futur. Nous pensons aussi que le développement durable permet de générer de réels impact positifs, économiques, environnementaux et sociaux. C'est pourquoi nous intégrons la dimension de durabilité (ESG) dans nos processus d'investissement mais également en interne dans notre propre mode de fonctionnement.

Notre gestion est une gestion de conviction, que ce soit sur l'analyse des critères financiers comme extra-financiers. C'est donc la connaissance fine des entreprises et les nombreuses discussions que nous avons avec leurs équipes ou avec les parties prenantes sur le terrain, qui nous permettent de donner sens aux informations extra-financières et garantir la cohérence de notre démarche vis-à-vis de nos investisseurs.

¹ Toute référence à Inocap Gestion dans ce document doit être comprise comme l'expertise de gestion au sein de la société de gestion Groupama Asset Management

SOMMAIRE

- I. Définition des controverses
- II. Sources
- III. Mise à jour et suivi
- IV. Reporting
- V. Gouvernance et pilotage
- VI. Etapes clefs
- VII. Annexes

I. La définition des controverses est la suivante :

Une controverse peut se définir comme tout « évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement

Une controverse est un élément ou un évènement, dont la survenance, lorsqu'elle est rendue publique, est la première manifestation d'un risque ESG.

Le risque ultime est une remise en cause de la pérennité de l'entreprise controversée :

- Soit parce que le poids de la charge future liée aux potentielles conséquences financières pourrait peser fortement sur la génération de cash-flow et la solvabilité de l'entreprise et donc sur sa qualité de crédit ;
- Soit parce que les conséquences d'une altération de sa réputation pourraient conduire à une perte de valeur boursière ;
- Soit les deux à la fois ;
- La survenance d'un risque ESG sur un titre détenu en portefeuille par une société de gestion, peut constituer un risque de notoriété, un risque de marché et engager sa responsabilité fiduciaire.

Le suivi des controverses est donc un élément clé du dispositif de suivi des risques de durabilité

Les controverses ESG auxquelles font face les entreprises recouvrent, par exemple : les accidents industriels, les pollutions, les condamnations pour corruption, le blanchiment d'argent ou les pratiques anticoncurrentielles, les allégations en matière d'information des clients, les incidents en matière de sécurité des produits.

II. Sources :

L'identification et l'évaluation des controverses s'appuient sur un ensemble de sources diversifiées, incluant notamment :

- Les bases de données Ethifinance et MSCI,
- Les analyses de recherche broker,
- La presse généraliste et spécialisée,
- Les résultats issus de moteurs de recherche,
- Ainsi que les sites d'ONG spécialisées dans la surveillance des entreprises.

Ces informations sont exploitées en conservant un regard critique sur la méthodologie et la fiabilité de chaque source, conformément aux précisions apportées ci-dessous.

III. Mise à jour et suivi :

Le suivi se fait au fil de l'eau (sur évènement) lors de la revue des controverses par la recherche broker, la presse, les moteurs de recherche, mais aussi les sites de certaines ONG spécialisées dans la surveillance des entreprises. De manière mensuelle une extraction de la base Ethifinance sur le portefeuille des fonds () est effectuée pour

analyser les controverses avec un niveau de sévérité élevé et critique par la plateforme.

Gouvernance et pilotage :

L'intégration des controverses dans la démarche ESG de l'expertise INOCAP Gestion se fait au travers des comités de gestion des controverses (avant investissement, pendant investissement et post désinvestissement).

Le comité de gestion des controverses est un dispositif interne au cœur de notre démarche d'investisseur responsable. Il a pour objectif d'aborder et analyser les sujets de controverses avec un niveau de sévérité élevé et critique.

Le comité a la charge de prendre les décisions et aussi de démontrer aux différentes parties prenantes (clients, collaborateurs...) que nous agissons en conscience sur tous ces sujets.

Lorsqu'une controverse avec un niveau de sévérité élevé ou critique apparaît, alors l'analyste ESG prend contact avec l'émetteur concerné lorsque c'est possible pour obtenir des explications et informations complémentaires. Pour les controverses mises en avant par la recherche Broker et autres canaux d'information, l'analyste ESG consulte le contenu de la controverse, essaye d'obtenir des informations supplémentaires sur la controverse en question et dialogue avec le gérant en charge de la valeur sur la sévérité ou non du cas en question.

Si après analyse, la controverse apparaît comme ayant un niveau de sévérité élevé ou critique ou suscite un doute alors nous mobilisons un comité de gestion des controverses.

Ce comité constitué par un représentant du contrôle, un représentant de la gestion, un représentant de la communication et l'analyste ESG, est un lieu d'échange. Ses débats et conclusions sont partagés au travers de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont archivés et accessibles pour l'audit ISR.

Le principe est qu'un participant est égal à un vote de manière à obliger une prise de décision claire à la majorité. Il nous permet de progresser collectivement vers une meilleure gestion de nos risques et de préserver nos engagements sur les sujets de durabilité.

Sur des aspects techniques complexes le comité se réserve le droit de consulter des experts externes pour s'informer sur des thématiques, qui feraient l'objet d'un échange lors dudit comité. En fonction des cas abordés, le gérant concerné, par l'émetteur lié à une controverse, sera présent pour exposer et débattre sur les aspects extra-financiers du cas traité.

Le comité de gestion des controverses se réunit au cas par cas en fonction des besoins soulevés. Le comité de gestion des controverses peut se tenir à la demande de n'importe quelle partie prenante de l'entreprise dont la requête aura été jugée légitime par le comité. Les cas traditionnels de tenue du comité de gestion des controverses sont les suivants : définition des listes d'exclusions, interrogations de clients, apparition d'une controverse grave au sein d'une entreprise détenue dans un portefeuille, ou encore nouveaux cas d'investissement sur des entreprises controversées (par exemple, coupables de la violation d'un ou de plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies).

Si la décision du comité de gestion des controverses est défavorable au maintien d'une position dans un portefeuille, le gérant dispose d'un délai maximum de trois mois pour sortir la position, dans le meilleur intérêt de nos porteurs (si une position doit être maintenue plus longtemps pour des raisons de liquidité par exemple, une note expliquera la décision avec un maximum de 6 mois).

IV. Etapes clefs :

- 1) Les équipes de gestion de l'expertise INOCAP Gestion étudient les controverses au fil de l'eau lors de l'analyse des entreprises.
- 2) L'équipe de gestion est sensibilisée au suivi des controverses les plus sévères et elle a la responsabilité

de les saisir dès leur identification. Cela est réalisé via une veille sur les médias, ou au travers des alertes communiquées par des analyses externes, ou encore par une extraction mensuelle de la base Ethifinance sur le portefeuille permettant d'identifier s'il y a eu une nouvelle controverse avec un niveau de sévérité élevé ou critique par Ethifinance ou non.

Les controverses sont étudiées en amont d'un investissement initial mais aussi en cours de vie de l'investissement (suivi ou cas de survenance). En cas de controverses passées avec un niveau de sévérité élevé ou critique sur une valeur susceptible d'entrer en portefeuille, le comité de gestion des controverses se mobilise et doit conclure sur la possibilité ou non d'investir après évaluation des membres.

En plus de cette analyse, nous appliquons la liste des grands risques ESG de Groupama AM, qui couvre les entreprises présentant un niveau élevé de controverses. Les émetteurs figurant sur cette liste sont exclus de l'univers d'investissement de nos portefeuilles. Leur suivi est assuré par le comité des risques de durabilité de Groupama AM, conformément à la méthodologie ESG disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Les controverses avec un niveau de sévérité élevé et critique identifiées sont traitées en fonction de leur impact et sur la base de 4 critères : gravité de l'impact, échelle de l'impact, fréquence et réaction de l'entreprise. Les controverses considérées comme significatives peuvent questionner sur la sortie ou l'entrée de la position dans un portefeuille.

3) L'équipe de gestion de l'expertise INOCAP Gestion cherche par les meilleurs moyens à établir un dialogue avec l'entreprise concernée, afin que cette dernière ait un droit de réponse sur une controverse significative. L'entreprise peut nier et l'analyse a lieu sur les éléments public à disposition, l'entreprise peut rejeter la controverse en expliquant en quoi ce n'est pas un sujet majeur et grave en y apportant des éléments justificatifs. Enfin, l'entreprise peut aussi confirmer la controverse et faire part le cas échéant des engagements et décisions pris pour traiter la controverse et ses conséquences. Ainsi l'évaluation peut se tenir plus rapidement et avec une dimension prospective. Si le management n'arrive pas à être contacté alors nous mobilisons les analystes ESG de notre recherche brokers pour obtenir des éléments complémentaires.

Dans le cadre des OPC labellisés ISR : si la controverse est qualifiée avec un statut élevé ou critique alors que l'émetteur est déjà présent dans un portefeuille, alors le comité se réunit dans les meilleurs délais possibles pour décider du maintien ou de la sortie du titre du portefeuille (délai de 6 mois pouvant exceptionnellement être repoussé en cas de problème de liquidité).

4) Chaque cas de controverse avec un niveau de sévérité élevé ou critique devra passer devant le comité des controverses, lequel prendra une décision sur le statut de la controverse évoquée

Statut 1 : Controverse rejetée par le management avec justification-> Maintien ou investissement dans la valeur

Statut 2 : Controverse avérée sans tant de sévérité ou agissement de l'entreprise -> Maintien ou investissement dans la valeur. Cependant, pénalité de 0,25 point par controverse dans le domaine de la controverse.

Statut 3 : Controverse avérée et grave -> Pas d'investissement ou désinvestissement de la valeur

Nous pénalisons seulement les entreprises en portefeuille et donc mécaniquement dans l'univers d'investissement. Toutefois, le suivi des controverses est réalisé sur le portefeuille et non pas sur l'univers. Par conséquent, les valeurs possédant une controverse avec un niveau de sévérité élevé ou critique présentes dans l'univers mais non présentes en portefeuilles ne se verront pas appliquées une pénalité.

Afin de préserver l'indépendance de l'étude faite par le comité vis-à-vis des notes de controverses données par Ethifinance, le comité analyse la validité des notations de controverses fournies avec le gérant en charge du suivi de la valeur. Ce dernier pourra confronter la notation de l'agence avec sa propre recherche interne. Les décisions

du comité seront prises dans l'intérêt de nos porteurs et dans le prolongement des engagements pris par INOCAP Gestion.

5) Les mesures prises à l'encontre des émetteurs concernés peuvent être levées si un suivi régulier démontre que l'entreprise fournit des preuves tangibles d'amélioration, met en place et suit des mesures correctives, et que l'analyse ESG révisée atteste d'une atténuation significative du risque ; les décisions prises par le comité à cet égard sont documentées et conservées afin d'assurer la traçabilité des choix d'investissement.

Cette mise sous surveillance de la société consiste à :

- i) Évaluer périodiquement l'évolution de la controverse à travers des sources d'information externes (recherche broker, presse, bases de données spécialisées, ONG).
- ii) Échanger régulièrement avec l'émetteur pour suivre les mesures correctives mises en place et vérifier leur effectivité.
- iii) Renforcer le suivi dans les comités de gestion des controverses, où un point de situation est réalisé à intervalles définis (ex. trimestriellement).
- iv) Déterminer un horizon temporel précis pour constater une amélioration tangible

6) INOCAP Gestion veille à identifier et prévenir tout conflit d'intérêts entre la société de gestion et les émetteurs faisant l'objet de controverses. Un registre des potentiels conflits d'intérêts est tenu et toute situation conflictuelle est soumise à l'évaluation du comité de gestion des controverses.

Des mesures d'atténuation peuvent être mises en place, telles que la mise en place de barrières informationnelles entre les équipes concernées ou l'abstention de vote sur certains sujets sensibles. L'objectif est d'assurer l'intégrité et l'indépendance des décisions prises dans le cadre de la gestion des controverses ESG.

Concernant les conflits d'intérêts, voici quelques cas possibles entre une société de gestion et un émetteur faisant l'objet de controverses :

- Participation croisée : si la société de gestion détient une part significative du capital de l'émetteur ou si l'émetteur détient une participation dans la société de gestion.
- Relations commerciales : si l'émetteur est un client ou un fournisseur important de la société de gestion ou de sa maison mère.
- Influence sur la gouvernance : si un membre du comité d'investissement ou de la direction de la société de gestion siège au conseil d'administration de l'émetteur.
- Pression des investisseurs : si des investisseurs institutionnels ou partenaires de la société de gestion ont un intérêt particulier à maintenir la position malgré une controverse.
- Incitations financières : si la rémunération de la société de gestion (ex. frais de performance) est directement impactée par la décision de conserver ou de vendre l'émetteur controversé.

V. Annexes

Exemples non exhaustifs d'ONG ou sites d'information alertant sur des controverses

<https://www.novethic.fr/actualite/gouvernance-dentreprise/entreprises-controversees.html>

<https://eco-act.com/fr/>

<https://www.wwf.fr/>

<https://uicn.fr/>

<https://www.rainforest-alliance.org/lang/fr>

<https://www.amisdela terre.org/>

<https://www.fne.asso.fr/>

<https://www.asso-sherpa.org/accueil>

<https://www.fondation-nature-homme.org/>

<https://www.halteobsolence.org/>

<https://www.greenpeace.fr/>

<https://www.generations-futures.fr/>

<https://transparency-france.org>